

## **Stationnement**

La ville de Thorigny est un territoire stratégique : traversée par la Marne et par deux routes départementales, elle dispose aussi d'une gare ferroviaire et d'une gare routière ce qui implique de nombreuses contraintes dans les déplacements de chacun mais aussi des atouts indéniables.

### **Les nouvelles règles de stationnement**

Image

---

Image

---

## **CARTE DE STATIONNEMENT RÉSIDENTIEL**

Des cartes de stationnement valables du 1er janvier au 31 décembre peuvent être délivrées à certains usagers (associations, entreprises, riverains, sans autre possibilité de se stationner).

- PARTICULIER : 30 € par véhicule et par an dans la limite d'un véhicule par foyer.
- ENTREPRISE : 50 € par véhicule et par an dans la limite de 2 véhicules par entreprise.

Pour cela, rendez-vous à l'accueil de la Mairie avec :

- Un justificatif de domicile (de moins de 3 mois)
- une copie de votre pièce d'identité valide
- une copie de votre carte grise

## **Carte de stationnement et de circulation**

[Image](#)

[Carte de stationnement et de circulation](#)

Carte de stationnement et de circulation (PDF - 8,3 Mo)

À télécharger

Fichier

[TARIFS STATIONNEMENT 2021 355.69 Ko](#)

Fichier

[Carte de stationnement et de circulation \(Plan 2017\) 8.3 Mo](#)